



Le 10 août 2010

Protocole 2010 : l'analyse

Le mois de juillet a été riche en événements. Classiquement, les mois d'été sont l'occasion pour nos politiques de faire passer « en douceur » les sujets les plus brûlants en misant sur les beaux jours et surtout l'absence de nombreux « contestataires ». La DGAC n'échappe pas à cette règle et ce n'est pas par hasard si les réunions protocolaires se sont achevées en plein cœur de l'été. Le mois d'août ne doit pas s'annoncer comme le mois de la démobilitation car la rentrée s'annonce plus sociale que jamais. Fidèle à ses convictions, le Bureau national de l'UNSA-ICNA demeure sur le pont et continue de travailler pour expliquer, analyser et proposer. Le BN de l'UNSA-ICNA apporte sa lecture complète et détaillée du protocole proposé à la signature des OS jusqu'en septembre pour aider les ICNA à comprendre les vrais enjeux à venir.

Un protocole sans valeur ?

La question de la signature ou non du texte protocolaire finalisé par une minorité des OS de la DGAC devra connaître son épilogue très rapidement. Aujourd'hui, le seul relevé de conclusions signé par sept organisations syndicales (SNCTA, CFDT, CFTC, UTCAC, SNPL, SNIAC, USAC-CGC-AC) ne saurait être suffisant car non seulement il ne constitue pas un accord social en tant que tel, mais surtout les syndicats susceptibles d'apposer une signature définitive sur le texte protocolaire final réunissent moins de 48% des voix. D'ores et déjà, l'intersyndicale qui réunit 52,52% des suffrages des dernières élections a déclaré qu'elle dénoncera ce texte en s'appuyant sur la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010 et son article 28.

Le deuxième alinéa de l'article 28 est l'objet de toutes les attentions et sera certainement au cœur d'une bataille qui s'annonce juridique si le gouvernement choisit de passer en force. De toute façon, quel crédit accorder à un texte négocié par une minorité d'OS et qui rencontre l'opposition de la majorité ?

Article 28 de la loi de rénovation du dialogue social

« I. — Le IV de l'article 8 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires entre en vigueur à une date fixée par décret et au plus tard le 31 décembre 2013.

II. — Avant l'entrée en vigueur du IV du même article 8 bis, la validité d'un accord est subordonnée au respect de l'une ou l'autre des conditions suivantes :

1° Il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au moins 50 % du nombre des voix ;

2° Il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au total au moins 20 % du nombre des voix et ne rencontre pas l'opposition d'une ou plusieurs organisations syndicales parties prenantes à la négociation représentant au total une majorité des voix.

Pour l'application du présent II, sont prises en compte les voix obtenues par les organisations syndicales de fonctionnaires lors des dernières élections professionnelles au niveau où l'accord est négocié. »

Retrouvez l'analyse complète du protocole par l'UNSA-ICNA sur www.icna.fr

Le statut ICNA en danger

Le contexte particulier qui rend très improbable l'application de l'accord proposé à la signature ne doit pas masquer les provocations de ces derniers mois et son ultime épilogue avec ce texte protocolaire « ouvert aux signatures ».

Les sacrifices à réaliser au nom de la convergence vers un FABEC fusionnel sont désormais clairement affichés. Une réduction drastique du nombre de centre d'approche à 15 unités (à comparer aux 16 Tours gérées par DFS). Une ATCOisation des ICNA via un renforcement du corps des TSEEAC (dont l'accès au corps des ICNA est largement favorisé) au détriment des ICNA qui se re-

trouvent pris en étau avec la création du corps d'encadrement (ICEAC).

C'est bien une volonté de rupture sous forme d'un nouvel affront, d'une humiliation supplémentaire pour les efforts que tous les personnels de la DGAC, ICNA en particulier, ont rendu ces dernières années.

Ce nouvel esprit protocolaire, en totale opposition avec les anciens accords auxquels nombre d'entre nous sont attachés, ne peut être que dénoncé.

Ce protocole n'est donc résolument pas celui d'un retour à la sérénité quotidienne pour les ICNA.

Face aux dangers qui guettent notre statut, l'UNSA-ICNA a décidé depuis plusieurs mois de tirer la sonnette d'alarme et d'informer les ICNA.

L'administration et les pro-fusions ne peuvent plus cacher leurs « ambitions ». **La convergence vers le modèle allemand dans son organisation est clairement l'objectif affiché.**

Le modèle social performant de la DGAC subit l'attaque la plus virulente et la plus dangereuse de son histoire. Aussi incroyable que cela puisse paraître, **on peut en seul protocole anéantir 25 ans de progrès social** et faire voler en éclat une dynamique qui animait les personnels d'une administration exemplaire sur bien des points.

L'UNSA-ICNA n'oublie pas que le statut ICNA a été conquis de haute lutte.

L'heure de vérité est arrivée. Les ICNA doivent désormais choisir entre :

- **la défense d'un statut de fonctionnaire d'Etat** au sein d'une administration intégrée (comme peut l'être la FAA américaine), la DGAC, qui a montré son efficacité et qui permet d'offrir dans un système mutualisé un vrai service public sur des terrains « non rentables ».
- **l'abandon du statut ICNA dans la pluralité de ses compétences** (étude, expertise et encadrement) et la lente métamorphose en ATCO pur. Avec en filigrane, la convergence vers un modèle allemand standardisé aux conditions d'emploi moins « sociales » (mais peut-être aux salaires plus élevés ?) qui sacrifie les terrains les moins rentables pour les confier au final à des sociétés privées low-cost.

Alors après une telle revue de détail, quel syndicat représentant les ICNA peut encore envisager d'apposer sa signature sur un tel document ? Pour l'UNSA-ICNA, il n'y a pas l'ombre d'une hésitation !

Seul syndicat de la DGAC qui porte en son nom « ICNA », l'UNSA-ICNA ne cautionnera jamais un texte aussi néfaste et dénonce ce qui dépasse désormais le stade d'une simple provocation.

Le mois prochain, il sera temps de faire un bilan, au travers des signatures des uns et des autres, de qui assume ce protocole de recul social pour les ICNA, de qui est responsable du désastre actuel...

Retrouvez l'analyse complète du protocole par l'UNSA-ICNA sur www.icna.fr